

l'an deux mil vingt -quatre
le dix-neuf novembre à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT,
CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, LE MOING,
MILON, MUNIER, PASSET, SANTINHO

Date de convocation
14 NOVEMBRE 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme BOUSSIOUS a donné procuration à Mme CHARIERAS
M. DIOP qui a donné procuration à Mme CHERET
Mme GILLMANN qui a donné procuration à Mme MILON
M. LAMIRAL qui a donné procuration à M. FOUILLOT
Mme RANCE qui a donné procuration à Mme LE MOING

**Date d'affichage
de la convocation**
14 NOVEMBRE 2024

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
27 NOVEMBRE 2024

Mme LE MOING a été élue secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

**OBJET : Demande de subvention anticipée au titre de la dotation de soutien à
l'investissement local (DSIL) 2025 pour des travaux de sécurisation du
Centre Culturel Pelouse**

Mme la Maire expose :

Suite à l'apparition de fissures sur le Centre Pelouse, un courrier avait été transmis au Président du Conseil
Départemental pour solliciter le fonds d'urgence. La commune ayant eu une fin de non-recevoir, et l'assurance ne
prenant pas en charge le dossier comme il n'y a pas eu de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour
sécheresse, sur conseil des services préfectoraux, Mme la Maire propose de solliciter la DSIL 2025 par anticipation
sur ce dossier.

Une fois le récépissé de dépôt de dossier obtenu, la commune pourra démarrer les travaux sans compromettre ses
chances d'obtenir des subventions lors de la campagne 2025.

Mme la Maire précise qu'une demande au titre du Fonds Lieux de Convivialité a également été transmise pour le
financement de ces travaux qui s'élèvent à 69 524,70 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire concernant les travaux de sécurisation du Centre Culturel Pelouse,

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADOPTE l'avant-projet suivant :

- Sécurisation du Centre Culturel Pelouse : pour un montant de 69 524,70 € H.T., soit 83429,64 € TTC,

DÉCIDE de présenter par anticipation un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2025 pour cette opération,

S'ENGAGE à financer les opérations de la façon suivante :

- DSIL : 27 809,88 €
- Fonds lieux de convivialité (sollicité) : 13 130,00 €
- Fonds propres : 28 584,82 €
- TVA autofinancée : 13 904,94 €

DIT que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2024 et suivants, article 2131 en section d'investissement,

AUTORISE Mme la Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 27 novembre 2024

La Maire
Claire CHERET



La secrétaire de séance
Aline LE MOING



Mis en ligne le 27/11/2024 à 12h16

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20241119-DCH2024_047